

Tunis, le 15 Juin 2020

COMMUNIQUE

L'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers « APTBEF » informe, qu'en application des mesures du décret-loi n° 2020-19 daté du 15 Mai 2020, relatif aux mesures exceptionnelles pour le remboursement des crédits octroyés par les Banques et Etablissements Financiers à leurs clients, et de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-06 du 19 Mars 2020, relative aux mesures exceptionnelles de soutien des entreprises et des professionnels, les sociétés de leasing continuent à procéder aux reports des échéances des entreprises et des professionnels impactés par la crise COVID-19. Ce report est opéré sur la base du taux d'intérêt conventionnel prévu dans les contrats de leasing initiaux et sans application d'aucune pénalité. Les nouvelles échéances après report sont recalculées en conséquence.

Les sociétés de leasing invitent leurs clients à se rapprocher d'elles dans les meilleurs délais pour arrêter le nouvel échéancier de paiement conformément à leurs attentes et aux textes cités ci-dessus.

LE PRESIDENT

Habib BEN HADJ KOUDER

